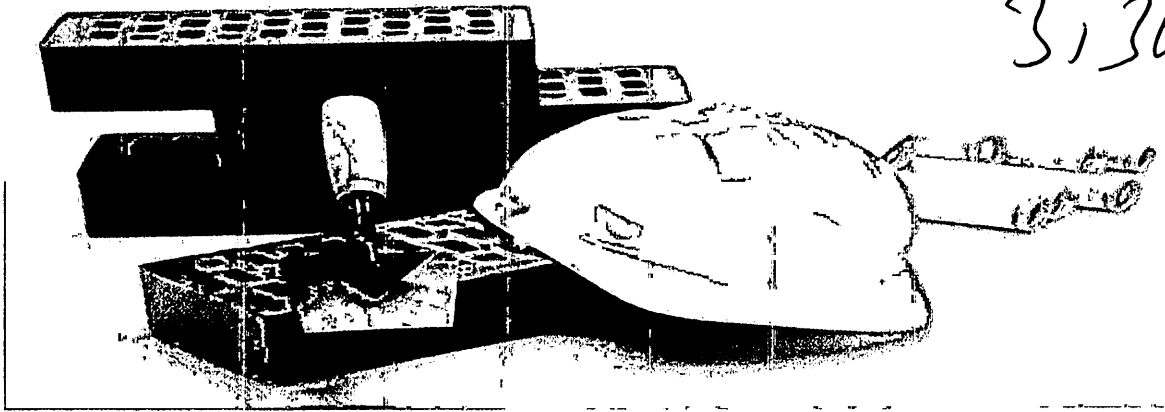


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2025 - 35348 - 2021 B 08786 - 902 078 443 - A.L PLOMBERIE

- 7 NOV. 2025

35348



SARL A L PLOMBERIE

**BILAN
ANNEXES
LIASSE FISCALE**

DOSSIER

SARL A L PLOMBERIE

61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

EXERCICE SOCIAL
Du 01^{er} JANVIER 2024 au 31 DECEMBRE 2024

Adrien Alouche

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le,	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SIRET : 9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4				Mél : ALVESPLOMBERIE@GMAIL.COM	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
61 AVENUE DU 8 MAI 1945 93420 VILLEPINTRE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
				SIRET	
B ACTIVITÉ					
Activités exercées : travaux installation d'eau et de gaz				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		16 298		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, Indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Viseur conventionné				Date :	
(Cocher la case correspondante)				Lieu :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire :					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025
Cocher la case si néant : ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AL PLOMBERIE		Néant ☐ *		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						31 12 2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218		
						450 565		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222 (4 000)		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230 1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		446 566		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238 479		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 322 973		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243 1 112)		244 1 112		
	Rémunérations du personnel *					250 75 498		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 25 749		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255				254 3 307		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262 374	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264		429 493	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		17 073		
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V) 294 494		
Produits exceptionnels (IV)						290 3		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347				300 284		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 2 445		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		13 853		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 13 853		314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324 2 445				
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *		248 330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *		249 251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)				986		ZFU - TE (44 octies A) 987	
							JEI (44 sexies A) 989	
	ZRD (44 terdecies) *				127		ZRR (44 quindécies) 138	
	Bassons d'emploi à redynamiser (44 duodécies) *				991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindécies A * 181	
	ZFANG (44 quaterdecies) *				345		Investissements et souscriptions outre-mer 344	
	BUD (44 sexdecies) *				992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) * 993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
	Déduction							



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE

2033B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé

Montant



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE

2033B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé

Montant

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL AL PLOMBERIE** Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	3 399	442		444		446	3 399				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	10 100	462		464		466	10 100				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 375	472	977	474		476	2 352				
	Immobilisations financières	480		482	500	484		486	500				
TOTAL		490	14 874	492	1 477	494		496	16 352				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 075	532	680	534		536	1 755		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	2 508	552	2 020	554		556	4 528		
	Autres immobilisations corporelles	560	153	562	608	564		566	760		
TOTAL		570	3 736	572	3 307	574		576	7 044		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596		585	597	599	

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter					
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		860						
Total des déficits restant à reporter		870						
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			380		
N° du centre de gestion agréé					388			
Montant de la TVA collectée					374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *					398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *					397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AL PLOMBERIE**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **01/01/2024**et clos le : **31/12/2024**

Données en nombre de mois

1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	450 565
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	450 565

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	479
Variation négative des stocks	145	4 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	314 519
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	374
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	319 372

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	131 194
---	-----	---------

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	131 194
---	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 2 0 7 8 4 4 3

Dénomination de l'entreprise AL PLOMBERIE

Adresse (voie) 61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 9 3 4 2 0

Ville VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MR	Nom de famille	ALVES DE LIMA	Prénom(s)	EDGAR
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	28/04/1981	N° Département	99	Commune	ANAPOLIS
Adresse : N°	61	Voie	AVENUE DU 8 MAI 1945	Pays	BR
Code postal	93420	Commune	VILLEPINTE	Pays	FR

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 2 0 7 8 4 4 3

Dénomination de l'entreprise AL PLOMBERIE

Adresse (voie) 61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 9 3 4 2 0

Ville VILLEPINTE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT	
Numéro SIREN / IDSP	902078443
Désignation du déclarant	AL PLOMBERIE
	61 AVENUE DU 8 MAI 1945
	93420 VILLEPINTE
	0628731244
Code activité NAF	4322A
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil
	☐ Comptable
	☐ Cabinet Conseil
	☐ Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE	
Code monnaie	EUR



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A - 14030*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SARL AL PLOMBERIE

Adresse

61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal

9 3 4 2 0

Ville

VILLEPINTE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 4

3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

Date de cessation

/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

131 194

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

450 565

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A VILLEPINTE

DATE

SIGNATURE

MR

ALVES EDGAR

GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A L PLOMBERIE AU 31/12/2024

BILAN - Actif 01/01/2024 AU 31/12/2024

	brut	amort/prov	net	N-1
Actif Immobilisé				
207000 Fonds de Commerce	0,00	0,00	0,00	0,00
213500 Agencements constructions				
215100 Matériel et Outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
218100 Installation et Agencement	3 399,17	1 754,95	1 644,22	0,00
218200 Immob Mat Transport	0,00	0,00	0,00	0,00
218300 Matériel de bureau	10 100,00	4 528,33	5 571,67	0,00
	2 352,46	760,37	1 592,09	0,00
275100 Dépôt et caution versés	500,00	0,00	500,00	0,00
Actif Circulant				
Stocks				
310000 Stocks Matières Premières	0,00	0,00	0,00	0,00
335000 Travaux en cours	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
370000 Stocks Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances				
419100 Avances clients	0,00	0,00	0,00	0,00
411 ---- Clients	89 903,25	0,00	89 903,25	0,00
401000 Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
421000 Salaires	472,47		472,47	0,00
445661 TVA déductible	20,00	0,00	20,00	0,00
445670 Crédit de TVA à reporter	1 188,00	0,00	1 188,00	0,00
445830 Rbst taxe demande	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
445860 Taxes s/factures n/parv,	0,00	0,00	0,00	0,00
467000 Débiteur divers	17 493,70	0,00	17 493,70	0,00
Disponibilités				
512100 BANQUE	0,00	0,00	0,00	0,00
503000 Actions	0,00	0,00	0,00	0,00
486100 Charges Constatées Avance	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
TOTAL	159 629,05	7 043,65	152 585,40	0,00

BILAN - Passif 01/01/2024 AU 31/12/2024

	net	N-1
Capitaux Propres		
101000 Capital	5 000,00	0,00
106100 Réserve Légale	0,00	0,00
106800 Autres réserves	0,00	0,00
120000 Report à nouveau	33 312,21	0,00
129000 Résultat de l'exercice	13 853,18	0,00
Dettes		
512100 BANQUE : S GENERALE	2061,18	0,00
164000 EMPRUNTS	0,00	0,00
401000 Fournisseurs	30 111,70	0,00
408100 Factures Fournisseurs NP	0,00	0,00
421000 Salaires	1 696,94	0,00
431000 URSSAF	548,00	0,00
437300 Groupe PROBTP	6 959,10	0,00
437535 C C Payes	17 456,67	0,00
438600 Autres charges a payer	22 894,80	0,00
442100 Retenue à la source	0,00	0,00
444000 Impôts IS	22,19	0,00
445600 TVA déductible	4 833,00	0,00
445510 TVA à décaisser	0,00	0,00
445710 TVA collectée	2 188,63	0,00
445717 TVA Auto liquidation	0,00	0,00
448600 Etat - Charges à Payer	1 112,00	0,00
487000 Produits constatés avance	0,00	0,00
455100 Comptes courants	0,00	0,00
468600 Charges à Payer	10 535,80	0,00
TOTAL	152 585,40	0,00

SARL A.L. PLOMBERIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION		N	N-1
Production vendue : SERVICES		450 565,00	
706110 Travaux Auto Liquidation	450 565,00		468 531,17
706117 Travaux à 10,00 %	0,00		36 988,92
Production stockéze		-4 000,00	
713330 Travaux en cours	-4 000,00		34 000,00
Autres Produits		3,31	
758000 Produits divers de gestion	0,52		326,71
768000 Interets financiers	0,00		0,00
778800 Produits exceptionnels divers	2,79		4,60
791000 Transfert charges d'exploitation			8 961,66
		446 568,31	548 813,06
CHARGES D'EXPLOITATION			
601000 Achats de Matières Premières	479,14	479,14	5 609,95
603100 Variation Stcks	0,00	0,00	0,00
Autres achats et Charges Externes		322 973,22	
606120 GASOIL	4 826,61		6 808,22
606130 GAZ	0,00		1 507,17
606180 FOURNIT.BUREAU	202,00		844,83
606300 PRODUIT ENTRETIEN	0,00		0,00
606350 PETIT OUTILLAGE	2 592,37		2 680,76
606370 VETEMENTS DE TRAVAIL	286,55		180,81
609100 REMISE REBAIS OBTENUS	0,00		0,00
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE	271 392,58		279 604,69
613201 LOYER CHELLES	1 654,63		0,00
613202 LOYER APPART BORDEAUX	2 400,00		0,00
613510 LOCATIONS DIVERSES	4 400,00		0,00
614100 CHARGES LOCATIVES	0,00		0,00
615000 ENTRETIEN DIVERSES	0,00		0,00
615010 ENTRETIEN AUTOS	1 972,45		4 972,82
616100 ASS MULTIRISQUE + DECENALE	14 035,80		7 592,60
616110 ASSURANCE MOBILE	0,00		39,69
616130 MAAF VIE	0,00		0,00
616160 YOUSUR - ASS AUTOMOBILES	436,26		0,00
616170 PAK ASSURANCE-RC DEC-APRIL	700,00		0,00
618500 FRAIS EMINAIRES FORMATIONS	1 300,00		0,00
622600 HONORAIRES	6 882,00		4 930,00
622601 HONORAIRES AVOCAT	800,00		0,00
622610 HONORAIRES CHARGES AFFAIRES	0,00		2 000,00
622700 FRAIS D'ACTES	86,84		1 061,48
623400 CADEAUX CLIENTS	0,00		0,00

624100 TRANSPORTS S/ACHATS	0,00	100,00
625100 FRAIS DEPLACEMENTS	1 071,06	122,39
625600 MISSIONS	603,09	0,00
625700 RECEPTIONS	1 102,84	3 406,26
626100 FRAIS TELECOMUNICATIONS	33,32	0,00
626102 FRAIS POSTAUX	0,00	0,00
627000 SERVICES BANCAIRES	6 194,82	8 111,40
Impôts, taxes et versements assimilés	1 112,00	
631300 Formation Continue	0,00	0,00
631200 Taxe d'apprentissage	0,00	0,00
633800 Taxes Impot div	0,00	1 000,00
635110 Taxe Foncière des Entreprises	1 112,00	0,00
635111 CVAE	0,00	0,00
635400 Droits enregistrement	0,00	0,00
Salaires et Traitements	75 498,18	
641100 SALAIRES	26 042,68	97 417,41
641150 REMUNERATION GERANCE	46 465,90	34 374,00
641411 PRIME POUVOIR ACHAT	0,00	0,00
641300 PRIME PANIER	2 989,60	10 909,80
Charges Sociales	26 122,53	
645100 Cotisations URSSAF	1 512,50	7 161,01
645200 Cotisations MUTUELLES	864,00	954,50
645300 Cotisations PRO BTP-RETRAITE	26,61	277,42
645310 Cotisations PROBTP-PREV	683,50	2 561,74
645330 Caisse Congés Payés	0,00	18 873,00
646020 Cotisations RSI	22 510,00	3 269,00
647550 Pharmacie	151,98	70,92
648010 Cartes BTP	0,00	9,80
658000 Autres charges gestion	373,94	5 853,79
Dotations d'Exploitation	3 307,44	
681100 Dotations aux amortissements	3 307,44	2 757,59
681700 Dotations p/creances douteuses	0,00	0,00
Charges Financières	777,62	
661600 Intérêts Bancaires	493,62	357,50
671200 Amendes stationnement	0,00	2 500,00
671250 Majorations déductibles	284,00	5 193,80
Impôts sur les Bénéfices	2 445,00	
695000 Impôts sur les sociétés	2 445,00	4 223,00
	432 715,13	527 337,35
TOTAL des PRODUITS	446 568,31	548 813,06
TOTAL des CHARGES	432 715,13	527 337,35
RESULTAT	13 853,18	21 475,71

ANNEXE

REGLES GENERALES**METHODES COMPTABLES ET DEROGATIONS**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'ensemble de ces documents a pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats de l'entreprise.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les principes et méthodes d'évaluation ci-après décrits, ont été retenus par les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les immobilisations.

STOCKS et EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères éventuelles ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change précédent la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur normale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

DEVELOPPEMENT PARTICULIER

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, il a été analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiqués. L'application des nouvelles règles issues du changement de réglementation n'a aucun impact sur les comptes annuels.



SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Par décision ordinaire annuelle, en date du 26 AVRIL 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé, dans la deuxième décision, d'affecter le résultat de 13 853.18 € de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	33 312.21 €
Bénéfice de l'exercice	13 853.18 €
Report à nouveau après affectation	47 165.39 €

Conformément à la proposition d'affectation figurant dans le rapport de gestion, cette résolution a été adoptée.

LA GERANCE



SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur ALVES DE LIMA Edgar, agissant en qualité de gérant et associée unique de la société SARTL A.L. PLOMBERIE, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

I – Activité de la société

- Situation et évaluation de la Société au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires est en augmentation.

- Evaluation prévisible et perspective d'avenir :

Mon objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 est de maintenir la rentabilité de la société.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement susceptible de figurer dans ce rapport n'est intervenu.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a exercé, au titre de l'exercice, aucune activité en matière de recherche et de développement.

II – Présentation des comptes et affectation du résultat.

Présentation des comptes annuels

EAL

Les résultats les plus significatifs sont les suivants :

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 450 565.00 €, contre 505 520.09 €, pour l'exercice précédent

Les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 446 565.52 €, contre 548 808.46 €, pour l'exercice précédent

Les achats en matières premières se sont élevés à 479.14 €, contre 5 609.95 €, pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 322 973.22 €, contre 324 008.12 €, pour l'exercice précédent.

Les salaires de l'exercice se sont élevés à 75 498.18 €, contre 142 701.21 €, pour l'exercice précédent.

Les cotisations sociales se sont élevées à 25 748.59 €, contre 33 177.39 €, pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 3 307.44 €, contre 2 757.59 €, pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 429 492.51 €, contre 515 108.05 €, pour l'exercice précédent

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 17 073.01 €, contre 33 700.41 €, pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 493.62 € ressort pour l'exercice à 16 579.39 €

Après prise en compte :

- De charges exceptionnelles de : 281.21 €
- D'un impôt sur les sociétés de : 2 445.00 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par 13 853.18 €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'élevant à 13 853.18 € en totalité au compte « report à nouveau » du bilan, lequel s'élèverait ainsi à 47 165.39 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 52 165.39 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je rappelle que je n'ai procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

III – Dépenses et charges non déductibles fiscalement

EPL

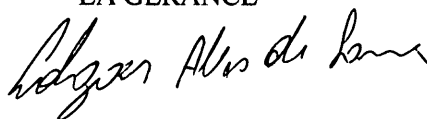


Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'a été opérée.

IV – Convention relevant de l'article L.223-19 du Code du commerce

Il n'a été conclu aucune convention au cours de l'exercice clos la 31 décembre 2022, donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.223-19 du Code de commerce.

LA GERANCE



SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 26 AVRIL 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 26 avril à 10 heures, au siège social de la société,

La soussignée, Monsieur ALVES DE LIMA Edgar, agissant en qualité d'associé unique de la Société, SARL A. L. PLOMBERIE, au capital de 5.000 €.

Il a été établi et arrêté les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Et a pris les décisions suivantes relatives :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- A l'affectation du résultat ;
- A l'approbation des éventuelles conventions visées à l'article 223-19 ;
- A sa rémunération de gérant majoritaire ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le résultat de 13 853.18 € en report à nouveau.

Cette affectation est validée parce que la société a opté pour le régime fiscal des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat de 13 853.18 €.

Il constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'associé unique donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EAL

L'associé unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat l'exercice 2024, soit 13 853.18 € au report à nouveau bénéficiaire.

L'assemblée générale prend acte de ce que le report à nouveau s'établi, après affectation, à 47 165.39 €.

L'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'il n'a été conclu aucune convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.223-19 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, déclare que sa rémunération est de 46 465.90 € de rémunération de Gérance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique.

Gérant

Monsieur ALVES DE LIMA Edgar

